

L'Adie face à la crise du covid-19

**Demande de financement
fonds de relance: 1 million d'euros**

adie

Nous avons rappelé tous nos entrepreneurs pour les accompagner et leur proposer des reports de leur échéance. Cette démarche a été très appréciée

GRC : Rappel des clients Adie

Bilan de la première vague en Nouvelle-Aquitaine Hautes-Pyrénées

EN BREF



3612
appels sortants
vers nos clients

(soit 78% de
nos clients)

3470

appels aboutis
(soit 76% de nos clients)



1556

reports d'échéances

L'APPUI DES BÉNÉVOLES



1/3 client a été
appelé par
un bénévole

88

bénévoles ont
participé à cette
action de GRC



15

c'est la moyenne
du nombre d'appels
par bénévole

Mention spéciale à *Evelyne Courbet* et *Hervé Tatar*
Ils ont appelé chacun plus de 80 personnes !

Impact du covid-19 sur les entrepreneurs et aides gouvernementales

L'Adie a lancé une grande consultation auprès de ses 22 000 clients et de 30 000 contacts non financés, le 14/04, sur ces thématiques. Cette infographie porte sur les 1927 premiers retours dont 169 de Nouvelle-Aquitaine :



70% disent qu'ils ne pourraient pas continuer sans aides complémentaires.

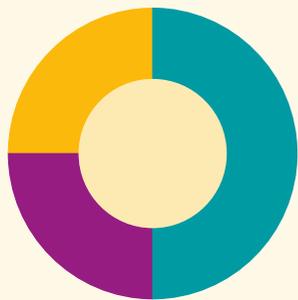
60% Estiment l'aide financière insuffisante pour continuer

Le report de charges concerne

64%

d'entre eux.

Le Fonds de Solidarité Volet 1



49% disent pouvoir en bénéficier

24% disent ne pas être éligible

22% ne savent pas s'ils le sont

Fonds de Solidarité Volet 2:

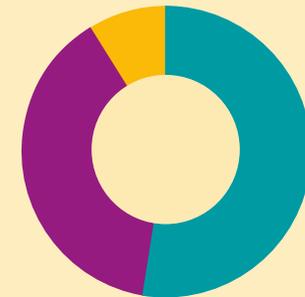
9% disent pouvoir en bénéficier

Le Prêt garanti par l'État (PGE)

42% ne connaissent pas

31% 30% ont eu un refus

7% y ont eu accès



58% expriment le besoin d'un prêt de trésorerie pour redémarrer

Les freins pour mobiliser les aides publiques

Obstacles pour bénéficier d'un Prêt Garanti par l'Etat

- ▶ Les entrepreneurs qui ont ouvert leur compte dans une Néobanque (Compte Nickel...) n'ont pas accès
 - ▶ Beaucoup de banques demandent un bilan annuel et l'entreprise est trop jeune
 - ▶ Obligation de transformer son compte perso en compte pro
 - ▶ Les démarches sont dématérialisées, ce qui n'est pas maîtrisée par tous
- Le plancher du prêt « rebond » (10 000 €) proposé par la BPI est trop élevé**

Les entreprises créées en 2019 sont les plus fragiles.

Obstacles pour bénéficier du Fonds de Solidarité

Volet 1 → aide plafonnée à 1500 €

- ▶ Ne concerne pas les entreprises créées après Mars 2019
- ▶ Ne se cumule pas avec une pension, une retraite
- ▶ Le mode de calcul n'est pas favorable aux entreprises en démarrage
- ▶ Montant de l'aide n'est pas suffisant

Volet 2 → aide plafonnée à 5000 €

- ▶ Ne concerne que les entreprises ayant accès au volet 1
- ▶ Pas accessibles aux micro entreprises

Sans le volet 2, les entrepreneurs n'ont pas accès au report de facture de loyer et d'énergie, et difficilement accès à l'aide du SSI

Le prêt de relance (3 mois)

Entrepreneur en activité jusqu'à 10.000 €

Service valable 3 mois après déconfinement

La moitié du prêt à 3% puis 0%
Contribution de solidarité
Durée maximum de remboursement 48 mois

Utilisation: stock, trésorerie liés au redémarrage

Emprunteurs Adie
6 mois de différé
Restructuration des prêts en
cours sur une durée
maximum de 63 mois

Autres entrepreneurs
3 mois de différé

Peut se cumuler avec les aides de l'Etat sauf avec le Prêt Garanti par l'Etat.

compléments

- ✓ Le coût du prêt est lié à la possibilité de pouvoir le mixer avec de la ressource à taux 0
- ✓ Dans tous les cas la part amortissable ne peut pas dépasser 5000 €
- ✓ La décision est rapide (10 jours maximum)
- ✓ possibilité d'instruction entièrement dématérialisée
- ✓ les autres outils de l'Adie microcrédit Création / développement, continuent à être proposés

L'offre d'accompagnement

cible les entrepreneurs en activité déjà accompagnés par l'Adie ou pas

Plateforme d'accompagnement en ligne

- ▶ Web conférence :
 - ▶ Mobiliser les aides
 - ▶ Marketing digital
 - ▶ Pratiquer son activité avec les gestes barrières
 - ▶ Vendre en temps de crise
- ▶ Outils d'auto diagnostic
- ▶ Formation à distance
- ▶ Accompagnement à la cessation d'activité
- ▶ Utilisation de la page Face book

Hot line téléphonique pour accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches administratives sur prescription du conseiller Adie

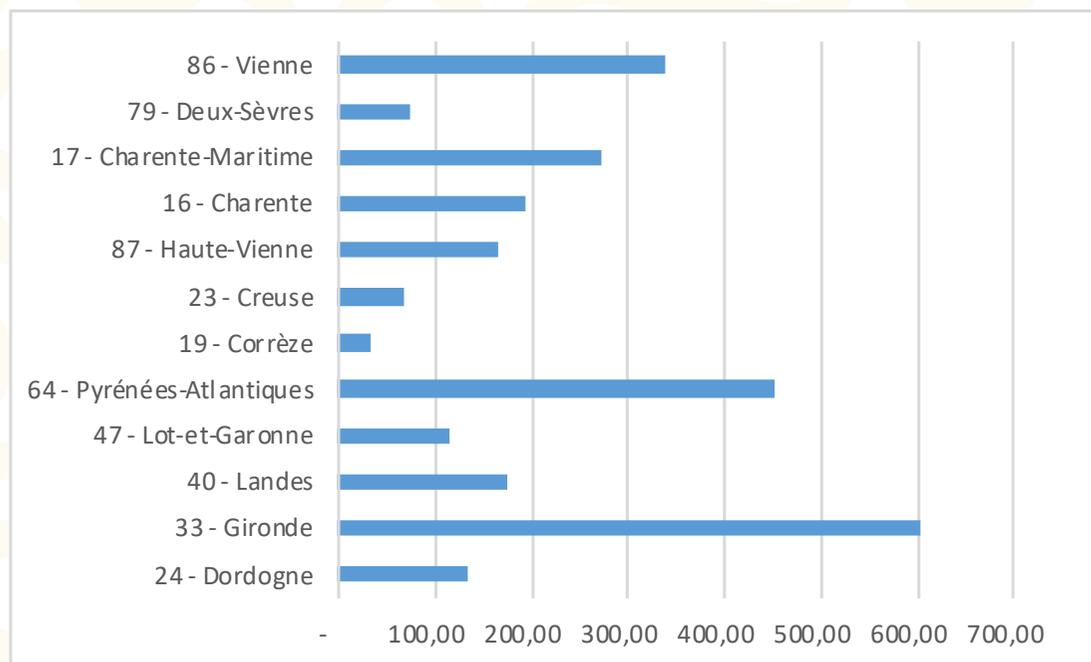
Offre proposée dans les agences en présentiels

- ▶ Accompagnement Coach Adie reprise d'activité
- ▶ Atelier des Solutions (développement commercial)
- ▶ « Atelier Business Model Canvas »
- ▶ Permanence administrative
- ▶ Entreprendre autrement en lien avec les tiers-lieux, coopératives d'activité

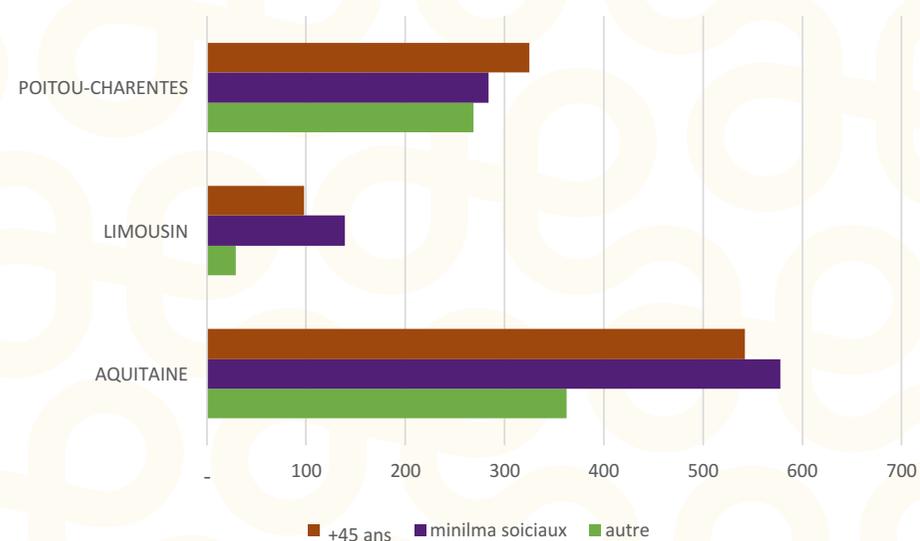
Les bons plans pour redémarrer

- ▶ Négocier des tarifs préférentiels type « centrale d'achats »
- ▶ Adaptation de l'offre de microassurance

Les besoins: 3 730 500 €



besoins par cohorte



Plan de financement

besoins plan de relance		Ressources	
microcrédit 3%	1865 K€	1865 K€	refinancement auprès des banques
prêt d'honneur 0%	1865 K€	145 K€	BPI
	=>	160 K€	auto financement Adie
	=>	150 K€	mécénat bancaire
	=>	400 K€	enveloppes nationales Adie
	=>	855 K€	reste à mobiliser
		3730 K€	

Cela permettrait de financer la moitié de l'enveloppe avec des prêts à taux 0
Pour financer l'enveloppe à 60% par du prêt à taux 0, il faut mobiliser 373 K€ supplémentaire, ce qui impacte le coût final pour l'emprunteur

Focus sur les plus fragiles

des aides financières directes plus simples et accessibles, via une évolution du fonds de solidarité dans son volet 1

aide socle minimum de 800 euros / mois (*montant du chômage pour les TI*) pour **tous les travailleurs indépendants** dont l'entreprise a été immatriculée avant le 15 mars 2020

prolongement des aides actuelles jusque fin août (reports de charges, aides financières directes...), permettant de reconstituer une base de fonds propres et d'accélérer la reprise.

exonération de cotisations sociales pendant une année à partir de septembre 2020, avec dispositifs de maintien de droits;

aide accessible et simple, permettant d'intégrer les questions des charges fixes à payer alors que l'activité est à l'arrêt dès le volet 1 (loyers notamment, les bailleurs n'acceptant/ne pouvant pas tous reporter/annuler le paiement des loyers, d'autant plus qu'il faut être éligible au fonds de solidarité pour pouvoir en bénéficier), et permettant une relance rapide de l'activité

Revue de presse

MICRO-CREDIT : COMMENT L'ADIE VEUT LIMITER LA CASSE CHEZ SES ENTREPRENEURS

PIERRE CHEMINADE



Comme les autres acteurs économiques, les entrepreneurs accompagnés par l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) rencontrent d'intenses difficultés avec le confinement. La structure se mobilise en conservant un contact étroit, en décalant les échéances de remboursement des micro-crédits et en proposant des prêts de secours.

Au sein des équipes de l'Adie en Nouvelle-Aquitaine, l'heure est à la mobilisation générale face à la crise économique qui ne cesse de prendre de l'ampleur. La quarantaine de salariés et les 80 bénévoles ont déjà réussi à contacter par téléphone 3.500 entrepreneurs de la région en seulement quinze jours. « Nous avons opté pour une démarche pro-active qui est très appréciée. Cela nous permet de prendre le pouls des entrepreneurs et de voir avec eux... » Jean-Marc Ewaid, le directeur de l'Adie en Nouvelle-Aquitaine.

DÉJÀ 1.560 PRÊTS RÉÉ

Et les difficultés sont bien réelles parmi les 4.500 entrepreneurs de salariés accompagnés par l'Adie dans la région avec des pré



L'Adie soutient les entre

Courrier
Gironde

Être à son compte en cette période de confinement peut être très difficile à vivre pour certains entrepreneurs du Médoc. Afin d'appréhender au mieux les aides mises en place par l'État et d'accompagner moralement et financièrement ces derniers, l'Adie reste mobilisée.

L'Adie est une association d'utilité publique française qui permet, depuis le début du confinement, de soutenir des projets de micro-entreprise, quelle que soit la situation personnelle de leur porteur. Comment la mise en place de ce service, pouvant aller jusqu'à 10.000 euros selon les besoins. En plus d'une aide financière, les salariés et bénévoles de l'Adie offrent des services d'accompagnement de projets: formation, aide juridique...

Depuis le début du confinement, les entrepreneurs épaulés par l'Adie ont d'autant plus besoin de ces conseils... Dans le Médoc, la permanence est assurée par téléphone : « Tous ont été appelés. »

Le plan d'urgence pour les travailleurs indépendants de l'Adie Nouvelle-Aquitaine



Pour faire face à la crise actuelle et permettre de préparer, dès maintenant, les conditions d'une reprise ultérieure de leur activité, l'association déploie un plan de soutien d'urgence d'une ampleur inédite.

Parmi les millions d'entrepreneurs frappés de plein fouet par l'arrêt soudain de leur activité suite au confinement décidé par l'État pour freiner la pandémie de Covid-19, les travailleurs indépendants sont particulièrement touchés.

Pour l'heure, le gouvernement a décidé de leur allouer une aide spécifique de 1500 €, issue du fonds de solidarité financé par l'État et les régions. Mais, elle ne sera pas suffisante pour leur permettre de faire face à une telle crise.

Ces travailleurs indépendants qui n'ont pas accès aux prêts. Surtout, pour les entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire. C'est ceux que l'Adie Nouvelle-Aquitaine épaulé depuis 1993, notamment grâce à l'obtention de prêts mais aussi de conseils, d'un suivi et d'une assistance personnalisée.

Si l'association, qui s'appuie sur 500 salariés, a fermé ses agences le 17 mars, elle a mis en œuvre un plan de bataille pour limiter la "casse" économique et sociale parmi ses travailleurs indépendants.

tion incurable... l'Adie en Médoc continue de recevoir de nouveaux dossiers de personnes motivées qui « appellent pour avoir des informations sur notre fonctionnement et l'assistance que nous pouvons leur apporter au quotidien, comme dernièrement, un projet d'onglerie à domicile. »

Depuis fin 2019, plus de 50 microcrédits professionnels et microcrédits mobilisés ont été accordés en Médoc, pour des projets en cuisine, événementiel ou encore musique.

FK.

Informations au 09.69.32.91.10 (numéro cristal)

SUD OUEST

adie

**Les efforts financiers
conséquents du
Gouvernement
bénéficieront moins aux
travailleurs indépendants
qu'aux TPE**

adie